

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n°: 02

Date d'émission : le 19-Février-2019 Date de révision : le 15-Juin-2022

Date de la version remplacée: le 19-Février-2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

Husqvarna Active Clean

désignation du mélange

Numéro

UFI:

_

d'enregistrement

UC00-C0NV-7007-8A38

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit 597 25 57-01 (0.5 L)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent universel. Détergent.

Utilisations déconseillées Toutes autres utilisations.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la societe Husqvarna AB

Drottninggatan 2

561 82 Huskvarna, Suède

Téléphone+46 (0)36-14 65 00Personne à contacterService des accessoires

E-mail sds.info@husqvarnagroup.com

1.4. Numéro d'appel

d'urgence

+1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

Général pour l'UE 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont

susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

Centre antipoison national Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24.

Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles

auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 H31

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger

(!)

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

Prévention

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Husqvarna Active Clean SDS France

947566 Version n°: 02 Date de révision : le 15-Juin-2022 Date d'émission : le 19-Février-2019

1/9

Intervention

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P337 + P313

Stockage Non affecté. Élimination Non affecté.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

Déclaration conformément au règlement (CE) n ° 648/2004: Contient:

Tensioactifs non ioniques. <5%

Parfum.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du 2.3. Autres dangers

règlement (CE) n° 1907/2006. Le mélange ne contient aucune substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse. Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou

supérieure à 0,1 % en masse.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Hexyl-D-glucoside	0,5 - < 1,0	54549-24-5 259-217-6	01-2119492545-29	-	
	Classification: Eye Dam. 1				

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures

de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15

minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. Ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des

rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique. Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à

retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés

d'intervention aux autres substances présentes.

Husqvarna Active Clean SDS France 2/9

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas

toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue

protectrice appropriée.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités

locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Porter les protections

individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir le Section 10 de la EDS)

incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent universel. Détergent. Suivre les directives industrielles en termes de bonnes pratiques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi

Suivre les procédures standard de surveillance.

recommandées

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Population générale

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques	
Hexyl-D-glucoside (CAS 54549-24-5)				
Long terme, systémique, cutanée	357000 mg/kg pc/jour	28	Toxicité à dose répétée	
Long terme, systémique, inhalation	124 mg/m3	7	Toxicité à dose répétée	
Long terme, systémique, orale	35,7 mg/kg pc/jour	28	Toxicité à dose répétée	
<u>Travailleurs</u>				
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques	
Havel D. glupopido (CAS 54540 24 5)		u evaluation		
Hexyl-D-glucoside (CAS 54549-24-5)	F0F000 " "	47	T : 3/2 / ///	
Long terme, systémique, cutanée	595000 mg/kg pc/jour	17 4	Toxicité à dose répétée	
Long terme, systémique, inhalation	420 mg/m3	4	Toxicité à dose répétée	
ncentrations prédites sans effet (PNEC)				
Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques	
Hexyl-D-glucoside (CAS 54549-24-5)				
CNTP	100 mg/l	10		
Eau de mer	0,018 mg/l	100		
Eau douce	0,176 mg/l	10		
Sédiments (eau de mer)	0,072 mg/kg			
Sédiments (eau douce)	0,722 mg/kg			

Husqvarna Active Clean SDS France

947566 Version n°: 02 Date de révision : le 15-Juin-2022 Date d'émission : le 19-Février-2019

Terre 0,654 mg/kg 1000

Directives au sujet de

l'exposition

Pas de normes d'exposition affectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. La protection oculaire doit être conforme à la

norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains Le port de gants en nitrile ou en néoprène est recommandé. Porter des gants appropriés

conformes à la norme EN374. Contact intégral : Porter des gants classés avec un délai de rupture

de 480 minutes. Épaisseur minimale des gants 0.28 mm.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurJaune pâle.OdeurAgrumes.

Point de fusion/point de

congélation

Non déterminé(e).

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

100 °C (212 °F)

Inflammabilité Combustion en cas de feu.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité

inférieure (%)

Non déterminé(e).

Limite d'explosivité -

supérieure (%)

Non déterminé(e).

Point d'éclair > 100 °C (> 212 °F)
Température Non déterminé(e).

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non déterminé(e).

pH 10,9

Viscosité cinématique Non déterminé(e).

Solubilité

Solubilité (dans l'eau) Miscible dans l'eau.

Coefficient de partage Sans objet, le produit est un mélange.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Pression de vapeur Non déterminé(e).

Densité et/ou densité relative

Densité relative 1,01

Densité de vapeur Non déterminé(e).

Husqvarna Active Clean SDS France

Caractéristiques des particules Sans objet, le produit est un liquide.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec des substances incompatibles. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Contact avec la peau Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou

une irritation.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire

d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des

rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë. Toxicité aiguë

Composants **Espèce** Résultats d'essais

Hexyl-D-glucoside (CAS 54549-24-5)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg, 24 Heures

Orale

DL50 > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou

une irritation.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

SDS France Husqvarna Active Clean 5/9

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne la santé humaine, conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse.

Autres informations Aucun autre effet aigü ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

	pour les m	· ·			
Composants		Espèce	Résultats d'essais		
Hexyl-D-glucoside (CAS 54549-24	l-5)				
Aquatique					
Aiguë					
Algues	CE50	Scenedesmus quadricauda	> 100 mg/l, 72 heures		
	CSEO	Algues	> 100 mg/l, 72 heures		
Crustacé	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 heures		
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 100 mg/l, 96 heures		
Chronique					
Crustacé	CSEO	Daphnia magna	> 1 - <= 10 mg/l, 21 jours		
12.2. Persistance et dégradabilité	D-glucosio	de d'hexyle: Facilement biodégradable. (OECD 301D).		
12.3. Potentiel de bioaccumulation					
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.				
Facteur de bioconcentration (FBC)	Non disponible.				
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.				
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.				
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien en ce qui concerne l'environnement conformément aux critères énoncés dans les règlements (CE) n° 1907/2006, (UE) n° 2017/2100 et (UE) n° 2018/605, à une concentration égal ou supérieure à 0,1 % en masse.				
12.7. Autres effets néfastes	Aucune information disponible.				
RUBRIQUE 13: Considérat	tions rela	tives à l'élimination			

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Eliminer le produit

conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant

toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme une marchandise dangereuse. Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Husqvarna Active Clean SDS France

947566 Version n° : 02 Date de révision : le 15-Juin-2022 Date d'émission : le 19-Février-2019

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non affecté.

Risque subsidiaire

Non affecté. No. de danger (ADR) Code de restriction en Non affecté.

tunnel

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour Non.

l'environnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse. 14.2. Désignation officielle

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour Non

l'environnement

Non affecté. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.2. Désignation officielle

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non affecté. Classe

Risque subsidiaire

Non affecté. 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour

Non.

l'environnement

Non affecté. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number Not regulated as dangerous goods. 14.2. UN proper shipping Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards No.

Not assigned. 14.6. Special precautions

for user

IMDG

Not regulated as dangerous goods. 14.1. UN number Not regulated as dangerous goods. 14.2. UN proper shipping

14.3. Transport hazard class(es)

Not assigned. **Class**

Subsidiary risk

14.4. Packing group Not assigned.

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

Not assigned. **EmS** 14.6. Special precautions Not assigned.

for user

Husqvarna Active Clean SDS France

7/9

947566 Version n°: 02 Date de révision : le 15-Juin-2022 Date d'émission : le 19-Février-2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

Husqvarna Active Clean

947566 Version n°: 02 Date de révision : le 15-Juin-2022 Date d'émission : le 19-Février-2019 CEN: Comité européen de normalisation.

DNEL: Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

Base de données des substances enregistrées de l'ECHA

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Références

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à 15 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Les rubriques suivantes de cette FDS ont été modifiées :

1, 2, 9, 11, 12, 14, 16

Informations de formation Clause de non-responsabilité Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Husqvarna AB ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Husqvarna Active Clean SDS France